



Wolu-Inter-Quartiers

... en action !

BELGIQUE – BELGIE
P.P.
1200 BRUXELLES 20
1/3380

Octobre 2013

MENSUEL N° 170 de l'asbl Wolu-Inter-Quartiers

Av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Bureau de dépôt : 1200 Bruxelles 20 – P 401001 – Ne paraît pas en juillet ni en août.

Ed. resp.: J. Clouquet, av. du Capricorne, 1A à 1200 Bruxelles

Station de Woluwe Trop is te veel !

C'est en effet le résultat de la commission de concertation qui a statué sur le projet de démolition des établissements Vanheule en vue de la construction de deux nouveaux immeubles dont un en intérieur d'îlot. Voir notre bulletin n° 169 du mois de septembre 2013.



Soulignons tout d'abord la forte mobilisation contre ce projet : 2 pétitions avec au total 712 signatures, plus de nombreux courriers personnalisés et une présence importante en commission de concertation. A souligner également que le Collège des Bourgmestre et Echevins de notre commune s'est également opposé à ce projet.

Ce dossier présentait trop de demandes de dérogation et une mauvaise intégration urbanistique : dérogation en profondeur et en hauteur, pas de maintien d'un minimum de 50% de la zone de cours et jardin en surface perméable, aucun alignement sur les constructions voisines, densité de logement trop importante, non respect des vues droites et obliques, etc. Retrouvez l'avis complet sur notre site : http://wiq.be/site/?page_id=120

Ce dossier sera à suivre car personne ne doute que le promoteur reviendra avec un nouveau projet.

Bernard Devillers, coordinateur

Place Saint-Lambert, une dernière étape ?

Le projet de réaménagement de la place Saint-Lambert a été à l'enquête publique récemment et passera en commission de concertation le 25 octobre.

Notons tout d'abord que le projet de réaménagement de la place St-Lambert a évolué positivement depuis que la Commune a présenté un premier projet, début 2010.

Quelques éléments de notre analyse du projet.

La rue Voot.

La courbe prévue diminuera la vitesse à cet endroit, ce qui est positif, mais ne faut-il pas mettre l'ensemble de la zone comprise entre le feu à commande jusqu'au croisement Voot/Vandenhoven, en plateau surélevé ?

La modification des emplacements des arrêts de bus va inciter certains dépassements hasardeux, ce qui est négatif. Le marquage au sol incite d'ailleurs les automobilistes à dépasser un bus qui serait à l'arrêt, dans le sens descente. Il faudrait laisser à cet endroit uniquement, une bande tourne à gauche vers la zone de stationnement.

L'installation d'un nouveau passage piéton devant le bus nous semble trop dangereux et pas nécessaire vu les deux autres passages pour les piétons, devant les numéros 16 et 34.

La place côté de la propriété Dupont.

La largeur du trottoir nous semble toujours trop étroite du fait que lorsque les voitures se garent (même en marche arrière), elles dépassent toujours la limite de la zone de stationnement et empiètent sur le trottoir. Il faut donc tenir compte de ce phénomène et garantir un trottoir d'au moins 1,5 mètre utilisable.

La place-même.

Nous voudrions noter l'évolution

positive par rapport au projet de 2012 en ce qui concerne la suppression de l'ensemble des places de stationnement sur la place

Pour nous, l'axe de circulation doit disparaître afin de rendre la place piétonne à tout moment.

Pour ce faire, il faudrait déplacer la zone de livraison prévue devant le bâtiment Vandenhoven vers quelques emplacements de parkings qui bordent le haut de la place.

Il ne faudrait permettre l'accès à la place qu'aux déménagements et aux pompiers.

Pourquoi déplacer cette zone de livraison ? Parce qu'il nous semble que la zone de livraison actuelle sera difficile à gérer. Qui va actionner les bornes rétractables à 9h00 et à 11h00 ? Que se passera-t-il à 11h00 si des camions ou/et des voitures qui se seront « infiltrés » sont encore sur la voirie ou sur la place ? Que se passera-t-il pour des livraisons à d'autres heures ?

Notre proposition règle définitivement la gestion hasardeuse de l'ouverture et de la fermeture de la place certains jours et certaines heures.

Sinon, il est évident que du stationnement illégal se fera le long du bâtiment Vandenhoven (voire au centre de la place) aux heures d'ouverture, surtout que la largeur de l'axe de circulation à cet endroit est de 5,80 mètres.

Une place est aménagée pour 25 à 30 ans, il faut donc anticiper les modes de déplacement de l'avenir.

Le nombre total de places de stationnement (95) est plus important que le nombre de places légales aujourd'hui (88), soit une augmentation alors qu'en Région bruxelloise on s'accorde à viser une réduction globale de 20 % du trafic automobile. Il faut donc ambitionner aussi une diminution de 20 % du nombre de

Le « petit » patrimoine



L'ancienne poste en 1900



Une petite maison actuelle dans une impasse



La gare en 1902



L'école des filles de la rue des Déportés



Deux maisons de la rue de la Station



Les photos ont été prises à Woluwe-Saint-Lambert

Le Petit Woluwe ou Klein Woluwe

Jusqu'en 1914, le village de Woluwe-Saint-Lambert était presque entièrement tourné vers l'agriculture.

C'était également le cas du hameau ou le quartier du Petit Wolu, commun aux deux Woluwe, Saint Pierre et Saint Lambert. Sa formation remontait probablement au XVIIIe siècle lorsque des agriculteurs de condition modeste vinrent se fixer à proximité de la seule grosse exploitation de l'endroit, la Chancellerie, qui remonte au XIVe siècle (1377).

La Chancellerie moitié ferme, moitié résidence de campagne, rachetée par Jules Malou au XIXe siècle, formera le noyau de l'actuel Institut de la Providence.

En 1949, on relevait dans le quartier, pas moins de 26 entreprises artisanales et commerciales.

La création de la gare de Woluwe, sur la ligne Bruxelles-Tervuren, va radicalement transformer l'aspect du hameau à partir de 1882 (train à vapeur, électrifié en 1931) qui va perdre ainsi progressivement son statut rural.

Le premier bureau de poste des deux Woluwe est ouvert en 1886, rue de la Station, un peu en contrebas de la gare. Curiosité : l'édifice est bâti à cheval sur la limite territoriale des deux Woluwe, la partie avec la tourelle se trouvant sur Woluwe-Saint-Lambert.

Geneviève Vermoelen

Sources d'information : Marc Villeirs, Musée communal de WSL.
Collection photos et renseignements : G. Vermoelen au 02 735 03 65



La Chancellerie en 1900

places de stationnement. Par ailleurs, il faut tenir compte de l'ensemble de l'offre future des transports en commun avec l'arrivée prochaine du tram 94. Il faut aussi intégrer, dès à présent, le fait que la voiture va perdre à terme, sa prédominance actuelle et donc anticiper cette évolution.

Selon le deuxième Cahier de l'Observatoire de la mobilité qui vient de sortir : **en dix ans, la part des déplacements à pied a progressé alors que celle des déplacements en voiture a diminué** : 37% des déplacements intrabrugeois se font à pied (contre 32% en 1999), tandis que la part de la voiture a chuté à 32%. Le vélo a, lui aussi, progressé (à 3,5%), tandis que les transports publics gagnent également en popularité (26%).

Nous devons donc tendre vers une politique de stationnement à long terme.

La Commune est la première à défendre l'idée d'une place de parking seulement par logement parce qu'il faut tendre vers une politique des déplacements moins polluants et plus doux pour la ville.

On ne comprend pas que, lorsqu'elle initie elle-même un projet, elle n'applique pas ce principe.

Rappelons que le Plan Communal de Développement offrait des pistes de réflexion

Volet stratégique : A3. Assurer des espaces publics conviviaux et de qualité (page 63) ... « Le principe d'un espace public orienté vers les usagers piétons et non motorisés... »

Volet stratégique : place Saint-Lambert (page 80) : ... améliorer l'accessibilité de la place en privilégiant les déplacements doux. »

Volet stratégique : C. Objectifs spécifiques et transversaux (page 67).

« ... Ces objectifs sont liés à la volonté communale de s'inscrire dans une logique de développement durable, intégrant des considérations environnementales et mettant en avant, la participation et l'information des citoyens au cœur de ses réflexions. »

D'un autre côté, comment le projet s'intègre-t-il au plan piéton régional ?

Notons à propos des places.

Places piétonnes.

Les places publiques sont des poumons pour les piétons, a fortiori dans les zones les plus construites et peuplées de la ville. La qualité de l'espace public y est essentielle, de même que la convivialité fonctionnelle pour

le piéton. **Une réalisation parfaitement plane, sans différences de niveau ni bordures, rend la place accessible de partout pour tous. Quant aux voitures stationnées, elles n'y ont pas leur place.** Un objectif important est qu'à l'avenir, les places ne devraient pas être isolées par des flux de circulation : **un côté au moins doit s'inscrire dans le prolongement du trottoir en façade afin que les piétons puissent avoir accès à la place sans traverser le trafic motorisé**, à l'exception éventuelle des transports publics. Dès 2011, 90% des aménagements à venir concernant les places, hors ronds-points, tendront à intégrer ces principes (IRIS II, p. 86). Dans tous les cas, tout doit être mis en œuvre de chaque côté d'une place pour que les piétons accèdent facilement à la place et pour limiter au minimum l'effet barrière du trafic.

Eu égard à tout ce qui précède, notre association a décidé de défendre l'idée d'un aménagement qui rendra la place uniquement piétonne.

Wolu-Inter-Quartiers sera présent à la commission de concertation.

Vous pouvez retrouver notre analyse plus détaillée sur notre site internet au : <http://wiq.be/site/>

Bernard Devillers

Vergers urbains

Pourquoi ne pas rendre la ville comestible ?

Du potager collectif au verger urbain, il n'y avait qu'un pas à franchir pour rendre les villes plus comestibles pour le bonheur de leurs habitants : Montpellier, Strasbourg, Sens, Nantes, Paris ..., la greffe prend un peu partout.

Et à Bruxelles ?

Dans le cadre des projets naissants de vergers collectifs, une série de rencontres est proposée pour apprendre l'art du verger. Plusieurs thèmes sont proposés : à quoi penser lors de la plantation, le cycle de vie de l'arbre fruitier, la pollinisation et compatibilité entre les variétés, la qualité du sol, les amendements, la faune et la flore liées aux vergers, les maladies etc... : une initiative de Bruxelles Environnement pour Bruxelles ville durable, mise en œuvre par le « Début des Haricots ».

Des initiatives telles que les « incroyables comestibles » participent

également au mouvement.

À Gembloux, commune de 24.000 habitants dans la province de Namur, une jeune mère de famille a peint avec ses enfants des ardoises d'écolier de manière créative et amusante. On peut lire dessus : **"Et si on plantait des légumes à partager ici ?"** Et en signature, il est écrit : "Printemps fertile ? Plantez Incroyables Comestibles."

Ensuite, cette maman a fait le tour de son quartier avec les enfants pour repérer tous les endroits incroyables qui pourraient accueillir sans problème des fruits et légumes en nourriture à partager. À chaque espace apprécié pour son potentiel potager, une ardoise est délicatement déposée au vu de tous et une photo est prise de la scène, comme un inventaire des possibilités pour réaliser l'abondance partagée dans la commune.

Et quand on y regarde bien, ce



potentiel est énorme !!!

Ce mouvement s'appelle l'agriculture urbaine. Il se développe de manière incroyable en Angleterre, aux États-Unis et en France. Même au Canada, ça devient une priorité locale pour de nombreuses collectivités qui anticipent pour se préparer à l'autosuffisance des populations.

Partout où cela est possible, rendre la ville comestible y compris par les arbres. L'initiative s'inscrit dans le courant des villes en transition qui a pris sa source en Angleterre avec Rob Hopkins. Il anticipe la fin de l'é-

re du pétrole et propose d'autres modes de vie.

L'Amérique du Nord est à la pointe de toutes les formes d'agriculture urbaine selon Marie Dehaene, consultante en agriculture urbaine. Ainsi, les membres de « Guerilla Grafters » (greffeurs de combat) greffent des espèces fruitières sur des arbres d'ornement avec comme leitmotiv « transformer la ville en forêt comestible ». Ainsi à Détroit, par exemple, ville fantôme depuis la faillite de la ville en 2011 à la suite de

celle de General Motors, les résidents se débrouillent en plantant tout ce qu'ils peuvent dans les espaces publics, y compris des arbres fruitiers dont ils s'occupent.

En transformant l'espace public en jardin potager et verger géants et gratuits, la nourriture à partager devient une ressource ABONDANTE alimentée par TOUS et accessible à CHACUN.

Le mouvement participatif citoyen devient une nouvelle réalité du formidable désir de changement des ha-

bitants pour bâtir une nouvelle société vertueuse, éthique et solidaire.

Et si on transformait la commune fleurie en commune garnie avec la nourriture à partager ?

Et si Woluwe devenait un jardin d'abondance partagé ?

On peut rêver !!!

Soyons le changement que nous voulons voir dans ce Monde, ici et maintenant !

Pour les comités de quartiers du Haut Woluwe, Béatrix Tilquin

Le certificat PEB Quelle information ?

C'est un « cliché », un instantané THEORIQUE de l'isolation et du rendement de l'installation de chauffage et production d'eau chaude sanitaire. Théorique signifie que le niveau de performance ne correspond pas nécessairement à la réalité de vie des habitants actuels : c'est une estimation STANDARDISEE de l'habitation... et ne tient donc pas compte du mode de vie des gens qui y habitent.

Le certificateur ne demandera donc pas les factures de gaz, de mazout ou d'électricité, il prendra des mesures, recherchera l'épaisseur des isolations existantes, déterminera le type de vitrage (simple ou double ancien, double récent avec gaz sec ou rare, avec en plus une couche à faible émissivité ?), notera le type de chaudière (atmosphérique ancienne,

HR, à condensation HR Top ?) et son année, le mode de production d'eau chaude sanitaire (ballon séparé, instantané ?) ... et encodera toutes ces données dans un logiciel, qui fera le calcul et fournira le résultat : une classe de A à G.

Pourquoi est-ce que l'évaluation est théorique et non la réalité existante ?

Si l'évaluation était basée sur votre consommation, comment est-ce qu'un acheteur potentiel pourrait comparer deux habitations entre elles ?

En saison de chauffe, vous chauffez à 19° ou plutôt 22°? C'est un logement avec 4 chambres, et vous habitez seul, ou bien c'est une famille de 4 personnes ? Prenez-vous plutôt



une douche par semaine, ou deux bains par jour ? Votre gaz vous sert aussi à cuisiner : mangez-vous trois repas par jour à la maison ? Ou mangez-vous tous les jours chez des amis ?

Un calcul basé sur une réalité de vie particulière ne peut servir à tous !

Le certificat PEB est un outil pour comparer les biens entre eux et se faire une idée du niveau de performance énergétique. C'est est un critère supplémentaire dans la prise de décision de l'acheteur ou du futur locataire, comme l'est la situation géographique, ou la surface de l'appartement.

Vincent Courtejoie

La délivrance des permis plus rapide !

Dans certains cas, mais pas toujours !

Si la demande de permis d'urbanisme ne nécessite ni un rapport, ni une étude d'incidences et si la Commission de Concertation rend un avis unanime favorable (il peut y avoir des abstentions !), le Collège des Bourgmestre et Echevins pourra délivrer rapidement le permis. Il n'y aura donc plus de transfert de ces dossiers à la Région, après la Commission de Concertation, pour une seconde analyse. Il est cependant nécessaire que le représentant du fonctionnaire délégué de la Région soit présent à la Commission de Concertation.

Dans les autres cas, le dossier est transmis à la Région, qui tranchera dans les 10 jours qui suivent la Commission de Concertation. Si elle décide de remettre un avis motivé, la Région disposera d'un délai de 45 jours. Le Collège des Bourgmestre et Echevins délivrera ensuite le permis.

Si le projet nécessite un rapport ou une étude d'incidences (soit des dossiers ayant un impact important sur la mobilité ou l'environnement), c'est la Région qui délivrera le permis, après avoir procédé à une enquête publique et à un passage en Commission de Concertation, où la commune sera amenée à donner son avis.

Important à savoir !

Ciné-Club New-Cubitus

Le vendredi 18 octobre à 20h30



Centre « Les Pléiades »

1A, av. du Capricorne à 1200 Bxl

PAF : 3,50 € - Info au 0477/54 65 01

Des informations sur nos activités, sur les comités de quartiers et leurs représentants ?
Contact : coordinateur : Bernard Devillers - Tél.: 02 762 39 44 ou en cas d'urgence 0478 42 47 83
Email : woluinterquartiers@hotmail.com - Site : www.wiq.be - Argenta n° BE77 9795 4933 4142

**Abonnement
au Bulletin : 5 €/ an**



Wolu-Inter-Quartiers asbl reçoit le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert, d'ACTIRIS et de la Région de Bruxelles-Capitale.

